

**OBJET:** Acquisition, par voie d'échange avec l'ONF, d'un terrain de 18 612m<sup>2</sup> cadastré section CX n°77 sis à l'Ilet à Quinquina en vue de travaux d'urbanisme.

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

000045

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par délibération en date du 16 septembre 1980 (affaire n°33), vous aviez donné votre accord de principe sur le projet d'acquisition, par voie d'échange avec l'Office National des Forêts, d'un terrain de 18 162m<sup>2</sup> cadastré section CX n°77 sis à l'Ilet à Quinquina, en vue de la réalisation de travaux d'urbanisme (aménagement d'un espace-vert avec kiosque et aires de pique-nique).

L'Office National des Forêts vient de me faire connaître que l'apport de la Commune dans cet échange pourrait être constitué par les deux terrains ci-après:

- |  |               |          |
|--|---------------|----------|
| 1. Terrain de 60 150m <sup>2</sup> cadastré section AE n°33 sis à St-Philippe (pointe du Tremblet), appartenant à Monsieur PAYET Joseph Antoine. | <u>PRIX:</u>  | 20 000 F |
| 2. Terrain de 5 500 m <sup>2</sup> sis à la Plaine des Palmistes, appartenant à M. NATIVEL Mario.  | <u>PRIX:</u>  | 660 F    |
|  | <u>TOTAL:</u> | 20 660 F |

La valeur du terrain cédé à la Commune ayant été estimée à 21 700 Francs par le Service des Domaines, l'ONF accepte que l'échange s'effectue sans soulte.

Je vous demande de bien vouloir confirmer votre décision antérieure, m'autoriser à intervenir dans cette opération et à verser au notaire rédacteur des actes les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

**LE MAIRE** - En effet, l'O.N.F. ne vend pas son terrain mais préfère procéder à un échange, car les services d'Etat évitent de vendre leurs terrains pour ne pas voir l'argent obtenu retourné aux Domaines.

\*

ADOPTE A L'UNANIMITE

VC - Pour le Préfet et par délégation  
le Directeur des Finances et des Collectivités  
Locales, Signé: Y. Cl. Atanous.  
Pour Copie Conforme  
Saint-Denis le 16 Avril 1981  
Le Chef de Bureau délégué  
Signé: Jacques La Caste